

Association pour la gestion des résidus pharmaceutiques post-consommation

Bulletin du Programme de reprise des médicaments



AGRPC Février 2006

Le *Bulletin du Programme de reprise des médicaments* est une publication électronique trimestrielle de l'AGRPC, qui vise à vous tenir au courant des récents développements. Tous les membres peuvent s'y abonner ou s'en désabonner; pour ce faire, il suffit de suivre les instructions figurant à la fin du présent numéro.

LE POINT SUR LES PROGRAMMES PROVINCIAUX

ALBERTA Médicaments sur ordonnance dans les eaux fluviales de l'Alberta

Le ministère de l'Environnement de l'Alberta a trouvé une quantité surprenante de médicaments sur ordonnance et de produits de soins personnels dans des échantillons d'eaux fluviales prélevés dans les secteurs à forte densité de population, en 2002 et 2003. Certains médicaments aboutissent dans les rivières par l'urine ou lorsque les gens se débarrassent de médicaments périmés dans l'égout ou la toilette. Les médicaments trouvés dans cinq rivières étaient : 15 produits pharmaceutiques, 10 antibiotiques, 24 dérégulateurs endocriniens, 15 phthalates et 19 produits chimiques couramment utilisés dans des produits comme les détergents à lessive et le shampooing.

MANITOBA Renvoi du règlement sur la gestion des produits au Manitoba

Green Manitoba est un organisme provincial, chargé de diriger et de coordonner un système élargi et amélioré de gestion des produits. Il s'agit notamment de l'emballage, du papier imprimé et des déchets ménagers dangereux comme les produits pharmaceutiques et les produits de soins personnels. Lors de discussions avec les parties intéressées l'année dernière, l'AGRPC et de nombreux autres intervenants ont exprimé de sérieuses inquiétudes au sujet de l'échéancier prévu (un projet de règlement aurait dû être publié avant la fin de 2005). Les intervenants estimaient qu'un organisme financé par l'industrie (OFI) devrait avoir la responsabilité première pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan, le financement et l'établissement d'objectifs de rendement convenus et de rapports afférents, et qu'il faudrait, dans l'élaboration du règlement, prendre en considération les modèles de réglementation fructueux d'autres administrations. Green Manitoba a conclu qu'un examen plus approfondi s'impose, notamment une définition plus détaillée des méthodes et des lignes directrices d'établissement d'un OFI et de plans de gestion des produits. On poursuivra aussi l'harmonisation des programmes proposés pour le Manitoba avec les programmes de gestion en vigueur dans les autres provinces. Le rapport intégral (en anglais) peut être consulté sur notre site Web à http://www.medicationsreturn.ca/manitoba_en.php.

QUÉBEC Collecte sélective Québec – dernière année d’exploitation

La plupart des fonctions, le personnel, les bureaux et le matériel de Collecte sélective Québec ont été transférés à Éco Entreprises Québec, l’organisme financé par l’industrie chargé de l’emballage et du papier imprimé dans cette province. CSQ continuera de fonctionner en 2006, car elle a avancé environ 1,3 million de dollars à ÉEQ pour aider celle-ci à débiter ses activités. En vertu du projet de loi 102, les propriétaires de marques et les premiers importateurs de papier d’emballage et imprimé devront payer des droits pour compenser les municipalités de 50 % de leurs frais de collecte sélective porte à porte. Cependant, tous les propriétaires de marques et premiers importateurs deviendront imputables des frais à compter du 1^{er} mars 2005.

RAPPORT TRIMESTRIEL DU PROGRAMME DE REPRISE DES MÉDICAMENTS DE LA C.-B.

Voici un compte rendu du programme en Colombie-Britannique pour la période d’octobre à décembre 2005.

- Les volumes sont en hausse de 18,7 % pour le trimestre et de 16,2 % pour l’année. Cela est attribuable à une plus grande sensibilisation au programme au cours de la dernière année.
- À la mi-décembre, un chargement de conteneurs pleins a été expédié à Beiseker Envirotech Inc. pour fins d’incinération.
- Le programme en fin d’année accusait une légère sous-utilisation du budget, résultat d’une modification des frais de courrier en notre faveur.

Sommaire des reprises (réel) :	T4-2005	CDA 2005	T4-2004	CDA 2004
Conteneurs expédiés aux pharmacies	375	1 524	315	1 413
Conteneurs reçus des pharmacies	358	1 430	333	1 204
Poids des produits pharmaceutiques (kg)	4 357	18 012	3 672	15 503

VARIA

- **Note à l’intention des personnes-ressources désignées**
S’il y a eu changement, au sein de votre organisme de « personne-ressource principale », veuillez aviser le bureau des coordonnées de la personne qui a pris la relève à cet égard.
- Les gestionnaires doivent désormais fournir le nom d’un ou d’une responsable de la facturation. Il s’agit de la personne avec laquelle l’AGRPC communiquera au sujet des paiements et des soldes en souffrance. Tous les envois postaux concernant la comptabilité seront envoyés à l’adresse du ou de la responsable de la facturation, qui peut aussi être la personne-ressource principale.
- Recyc-Québec a choisi Schering Canada comme lauréate d’un prix ICI ON RECYCLE! pour 2005. Il s’agit d’un programme de reconnaissance des entreprises des secteurs industriel, commercial et institutionnel qui mettent de l’avant, sur une base volontaire, des mesures de

réduction et d'élimination des matières résiduelles grâce à une gestion éco-efficace. En 2003, Aventis Pharma, Johnson & Johnson et Merck Frosst Canada avaient aussi été au nombre des lauréates. Pour en savoir davantage, il suffit de cliquer sur le lien suivant : http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-reconnaissance/ici_tab_attestes.asp

PROCHAINES ACTIVITÉS DU BUREAU

- Rédaction et diffusion aux membres d'un plan modernisé du Programme de reprise des médicaments.
 - Diffusion d'un projet de vision et de mandat aux membres pour fins de commentaires et d'apport.
 - Envoi des factures pour 2006 au cours du trimestre. Envoi d'un courriel à la personne-ressource principale et à la facturation.
 - L'AGA et l'assemblée du conseil d'administration sont prévues pour le 31 mai à Toronto. Des renseignements supplémentaires suivront sous peu.
-

Pour s'abonner ou se désabonner :

Si vous avez reçu le présent bulletin électronique directement de l'AGRPC, c'est que votre entreprise est déjà inscrite et que vous figurez dans la liste comme personne-ressource. Pour s'abonner au *Bulletin du Programme de reprise des médicaments* ou s'en désabonner, veuillez envoyer un courriel à pcpsa@medicationsreturn.ca en y donnant les renseignements suivants :

Objet : Abonnement [ou Désabonnement]

Texte : Bulletin du Programme de reprise des médicaments;
[votre nom]; [nom de votre entreprise]; [courriel]

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la politique de protection des renseignements personnels de l'AGRPC, veuillez communiquer avec la directrice générale au 1-613-723-7282 (poste 240) ou consulter cette politique à http://www.medicationsreturn.ca/privacy_policy_en.php.

*****Info et rétroaction :**

L'Association pour la gestion des résidus pharmaceutiques post-consommation (AGRPC) est un organisme sans but lucratif qui a pour mandat d'élaborer des démarches harmonisées pour les programmes de reprise des médicaments au Canada. Les questions ou commentaires concernant le présent bulletin peuvent être adressés à info@medicationsreturn.ca. Le bulletin peut être transmis à toute personne intéressée.
